

Règlement du Jeu Concours Accueil et Vacances Gîtes de France Bourgogne

« CE QUI NOUS LIE »

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

La société Accueil et Vacances Gîtes de France Bourgogne, ci-après « l'organisateur », EURL de nationalité française au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est situé au 5 rue René Char, BP17011, 21070 DIJON CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro 400 931 333, organise dans le cadre de la sortie du film « CE QUI NOUS LIE » de Cédric Klapisch, un jeu gratuit sans obligation d'achat du samedi 07 Octobre (0h00) au mardi 17 Octobre (23h59).

Le jeu, les sites, et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le jeu est accessible sur le site suivant :

<https://www.facebook.com/gitesdefrancecotedor/>

<http://www.gites-de-france-cotedor.com/>

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le jeu sur le site.

2.1 Conditions d'inscription au jeu

La participation au jeu est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu et de leur famille proche.

2.2 Données des participants

En application de la loi française « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu et pendant la durée du jeu ci-après :

Jeu Concours « CE QUI NOUS LIE »
Accueil et Vacances Gîtes de France Bourgogne
5 rue René Char

BP17011

21070 DIJON CEDEX

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées afin de mieux les servir et de les informer des nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

S'il s'avère qu'un participant a gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'organisateur sur le site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'organisateur ou par des tiers.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

3.1 Mécanique du jeu

Les candidats partagent le jeu-concours sur leur profil sur le réseau social Facebook ou en invitant des amis de leur profil sur le réseau social Facebook à jouer, les candidats obtiennent une chance additionnelle de gagner au tirage au sort.

La désignation des gagnants s'effectuera dans les conditions suivantes :

Un tirage au sort final (Le 20 octobre 2017)

Le tirage au sort des 11 gagnants est prévu le 20 Octobre 017.

A gagner :

- 1 week-end en Côte-d'Or pour 2 personnes.
- 10 DVD « CE QUI NOUS LIE » du partenaire Côte-d'Or Tourisme

Le grand gagnant du week-end en Côte-d'Or sera tiré au sort parmi les 11 gagnants.

Le jeu concours se déroulera entre le samedi 07 Octobre (0h00) et le mardi 17 Octobre (23h59).

La désignation des gagnants s'effectuera d'une manière aléatoire dans le fichier Excel généré

ARTICLE 4. DOTATIONS

Le jeu est composé des dotations suivantes :

- 10 DVD du Film CE QUI NOUS LIE de Cédric KLAPISCH
- 1 week-end pour 2 personnes dans la Chambre d'Hôtes « Les Epenottes » d'une valeur unitaire de 112 € TTC (Un nuit, petit-déjeuner, repas à la table d'Hôtes). Ce bon cadeau Gîtes de France Côte d'Or est valable un an et uniquement auprès la Chambre d'Hôtes « Les Epenottes ».

Afin de pouvoir valider son gain, le gagnant devra se conformer aux exigences suivantes :

- Le gagnant désigné doit faire part à Accueil et Vacances Gîtes de France Bourgogne de toute modification de ses coordonnées qui nécessiterait la mise à jour de l'envoi de la dotation.
- La non communication des modifications de coordonnées constitue un motif de résiliation tacite.
- Aucune contrepartie en valeur ne peut être accordée.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés dans les conditions précitées à l'article 3, après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique dans un délai de 5 jours ouvrés après leur désignation par l'organisateur. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

L'organisateur pourra annoncer, à des fins de promotion de ce jeu, le prénom du gagnant ainsi que le lot remporté sur le site internet de Gîtes de France, dans des articles de presse, dans des publications sur la page Facebook de Gîtes de France, et sur le blog de Gîtes de France.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou encore fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

ARTICLE 6. GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via internet seront remboursés sur demande exclusivement par courrier adressée à l'organisateur du jeu :

Accueil et Vacances Gîtes de France Bourgogne
5 rue René Char
BP17011
21070 DIJON CEDEX

Le montant forfaitaire de remboursement correspondant aux éventuels frais pour participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61 euros.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- Son nom, prénom, son adresse postale et son adresse électronique.
- Une photocopie de sa carte d'identité.
- La date et l'heure de sa participation.
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée du fournisseur d'accès à internet. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi, liaison spécialisée...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

ARTICLE 7. RESPONSABILITE

Les images utilisées sur les sites, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques, les bases de données et les textes composant les sites sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses éventuels prestataires agissant pour son compte.

L'organisateur ou ses éventuels prestataires agissant pour son compte ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, l'organisateur ou ses prestataires éventuels déclinent toute responsabilité pour le cas où les sites seraient indisponibles au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du jeu (ainsi que les cas non prévus) seront tranchés souverainement par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel.

L'organisateur ou ses prestataires éventuels se réservent le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants.

ARTICLE 8. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet de ce jeu ainsi que les moyens d'organisation et modalités de contrôle sont déposés :

Au siège social d'Accueil et Vacances Gîtes de France Bourgogne, 5 rue René Char, BP17011, 21070 DIJON CEDEX

Ce règlement peut être obtenu gratuitement par toute personne qui en fait la demande en écrivant au secrétariat du siège social d'Accueil et Vacances Gîtes de France Bourgogne, 5 rue René Char, BP17011, 21070 DIJON CEDEX.